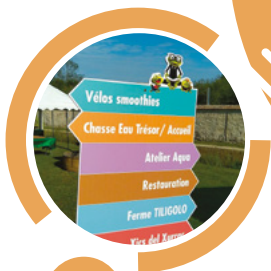


# RAPPORT D'ACTIVITÉ



2022



Liste des délégués Syndicaux au 31 mai 2023

**BALLAINVILLIERS**

Mme FARGEOT Marie-Claude	T
M. BERGOUGNOUX Olivier	T
M. VIVIEN Marc	S
M. HUET Dominique	S

**BOULLAY LES TROUX**

Mr ROUSSEAU Hugues-Alexandre	T
Mr CAILLET Jérémy	T
Mme RIVOALLAND Sandrine	S
Mr GOMEZ FUENTES François	S

**BURES SUR YVETTE**

Mr BODIOT Jean-Marc	T
Mme BODIN Anne	T
Mme CROISILLE Sandrine	S
Mr GILBERT Michel	S

**CERNAY LA VILLE**

Mr PASSET Georges	T
Mr BONY Patrice	T
Mr SANTINHO José	S
Mr CZEPCZAK Raphael	S

**CHAMPLAN**

Mme CHEVALIER Sylvie	T
Mr LECLERC Christian	T
Mr PLUMOT Serge	S
Mme HILAIRE Patricia	S

**CHATEAUFORT**

Mr NIVET Émilien	T
Mr LAVIALLE Yohann	T
Mme LATRACE Christiane	S
Mme MONY DECROIX Alice	S

**CHEVREUSE**

Mr TEXIER Bernard	T
Mme HERY-LE PALLEC Anne	T
Mr TRINQUIER Patrick	S
Mr BERNARD Laurent	S

**CHILLY MAZARIN**

Mr PROPONET Christian	T
Mme GREMION Karine	T
Mr DELIANCOURT Jean-Claude	S
Mr POLICE Eddy	S

**CHOISEL**

Mr SEIGNEUR Alain	T
Mme VERGNE Caroline	T
Mr LIEVAL Laurent	S
Mr BERTHON Sylvain	S

**DAMPIERRE**

Mme NGUYEN DINH Françoise	T
Mme PALMER Valérie	T
Mme GONZALVE sandrine	S
Mr THEPOT James	S

**ÉPINAY SUR ORGE**

Mme CASTAINGS Laurence	T
Mr MARCHAU Olivier	T
Mme RICHARD Annick	S
Mme PANZANI Sylvie	S

**GIF SUR YVETTE**

Mr BARRET Michel	T
Mr GARSUAULT Philippe	T
Mme FAURIAUX Marie-Christine	S
Mr ROMIEN Pierre	S

**GOMETZ LE CHÂTEL**

Mr GAUDART Franck	T
Mr HADJ-SAAFI Yann	T
Mme LECOCQ Véronique	S
Mr BIZEBARD Thierry	S

**GOMETZ LA VILLE**

Mme HUOT-MARCHAND Edwige	T
Mr TAGHIAN Magdi	T
Mr LEREBOUR Christian	S
Mme GUYOT Estelle	S

**LA VERRIÈRE**

Mr DAINVILLE Nicolas	T
Mme ROUSSEL Anielle	T
Mme ROUSSEAU Edwige	S
Mme RAOUL Nathalie	S

**LA VILLE DU BOIS**

Mr CARRE Jacky	T
Mr BOURDY Maurice	T
Mme BERCHON Anne	S
Mr OSSENI Ibrahim	S

**LEVIS SAINT NOM**

Mme GRIGNON Anne	T
Mr MAGNE Yves	T
Mr JOST Stéphane	S
Mme ALLEAUME Valérie	S

**LES ULIS**

Mr CHARRON Étienne	T
Mme BOURNEUF Emmanuelle	T
Mme JAUBERT Sarah	S
Mr IDOUHAMD Medhi	S

**LONGJUMEAU**

Mme GELOT Sandrine	T
Mr DELAGNEAU Stéphane	T
Mr XAVIER Bernard	S
Mr ZINABI Jilali	S

**CA Paris Saclay**

Mr DELAGNEAU Stéphane	T
Mr XAVIER Bernard	T
Mme GELOT Sandrine	S
Mme PERRIN Alexia	S

**LE MESNIL SAINT DENIS**

Mr ÉGÉE Pascal	T
Mr LE LANDAIS Éric	T
Mr BURNEL Didier	S
Mr BRUISSON Jean-Marc	S

**LES MOLIÈRES**

Mr LUBRANESKI Yvan	T
Mme BELIN Morgane	T
Mr GRUFFEILLE Jean-Paul	S
Mr PRABONNAUD Marc	S

**MAGNY LES HAMEAUX**

Mme BOUCHET Brigitte	T
Mr BESCO Raymond	T
Mr VERGNIAULT Denis	S
Mr LARGESSE Nicolas	S

**MILON LA CHAPELLE**

Mme TCHEKHOFF Caroline	T
Mr PELLETIER Jacques	T
Mr LENDORMY Fabrice	S
Mme SALINGUE Audrey	S

**MORANGIS**

Mr LEGRAND Jean-Jacques	T
Mme BRAZDA Jeannette	T
Mr HOUZIEL Serge	S

**Métropole du Grand Paris**

Mr GIZZI Daniel	S
Mme VERMILLET Brigitte	T

**NOZAY**

Mr PERRIER Didier	T
Mr TOULLIER Denis	T
Mr FOURNIÉS	S
Mr FACHE	S

**ORSAY**

Mr ROS David	T
Mme DIGARD Marie-Pierre	T
Mr MISSENERD Didier	S
Mr HENRIOT Frédéric	S

**PALAISEAU**

Mme GRAVELEAU Marie Christine	T
Mr de LASTEYRIE Grégoire	T
Mr FAYED Reda	S
Mr SIRE Jean-Yves	S

**CA Paris Saclay**

Mme GRAVELEAU Marie Christine	T
Mr SIRE Jean-Yves	T
Mr FAYED Reda	S
Mr de LASTEYRIE Grégoire	S

**SAINT AUBIN**

Mr AMBROISE Pascal	T
Mr JEANNOT Rémi	T
Mme GUILLAN Dominique	S
Mr JULIENNE Benoit	S

**SAINT FORGET**

Mr JANNIN Jean-Luc	T
Mme PREJEAN Lynda	T
Mr BOURDOT Patrick	S
Mr GOURDON Marc	S

**St Jean DE BEAUREGARD**

Mr TORDJMAN Jean-Luc	T
Mr BOUSQUET Gérard	T
Mme GALEAZZI Murielle	S
Mr FRONTERA François	S

**ST RÉMY LES CHEVREUSE**

Mr BAVOIL Dominic	T
Mme PERIS Valérie	T
Mme SCHWARTZ Myriam	S

**ST LAMBERT DES BOIS**

Mr BEDOUELLE Olivier	T
Mr RIOULT Pascal	T
Mr HELIE Claude	S
Mme HALLEMAN Céline	S

**SAULX LES CHARTREUX**

Mr AUGER Christian	T
Mr BAZILE Stéphane	T
Mr COLLIGNON Robert	S
Mr DELORT Dominique	S

**SAVIGNY SUR ORGE**

Mme LAIGNEAU Sylvie	T
Mr HENRY Jean-Charles	T
M. FROGER	S
Mme AUFFRET Isabelle	S

**Métropole du Grand Paris**

Mme CHEVALIER Catherine	T
M. SAUERBACH Laurent	T

**CA Grand Orly Seine Bièvre**

Mr GUETTO Daniel	T
Mr DURAND Georges	T
Mme EUGÈNE Joelle	S
Mme GÉRARD Anne-Marie	S

**SENLISSÉ**

Mr THIBAUT Marc	T
Mme DOMINGOS TAVARES	T
Marie-Philomène	T
Mr PUPPINI Tiziano	S
Mr BOUNATIROU Patrick Lauri	S

**VILLEBON SUR YVETTE**

Mr BATOUFFLET Patrick	T
Mme PLUMAIL Nathalie	T
Mr FAURE Patrick	S
Mr DEKERLE Gautier	S

**VILLEJUST**

Mr TRICKOVSKI Igor	T
Mr MASLARD Hugue	T
Mr LAURENT Valéry	S
Mr CAMBON Pierre	S

**VILLIERS LE BACLE**

Mr GILBON Patrice	T
Mr PROUST Francis	T
Mme CAZALA-REYSS Charlotte	S
Mme JAMAGNE Véronique	S

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

Mr OLLIER Patrick	T
-------------------	---

**SYORP**

Mr CHOLLEY François	T
Mr Vice-Président	T



# SOMMAIRE

ÉDITO	4
MÉTIERS À L'HONNEUR	5
BILAN CONTRAT TERRITORIAL EAU CLIMAT	6
PAPI	7
CARTE DES PRINCIPAUX CHANTIERS DE 2022	8
ASSAINISSEMENT	10
BILAN ASSAINISSEMENT	15
RIVIÈRE	16
BILAN RIVIÈRE	21
LES SERVICES SUPPORT	22
RESSOURCES HUMAINES	23
LES ÉVÈNEMENTS 2022	24
BILAN FINANCIER	26



# ÉDITO

Michel BARRET  
Président du SIAHVY



Après une crise particulièrement difficile avec le covid, la situation internationale en Ukraine est venue complexifier notre fonctionnement et rendre difficile le retour à une situation normale.

Néanmoins en 2022, le syndicat de l'Yvette a su poursuivre sa gestion sur l'ensemble de ces compétences et mener les projets initiés.

Le bassin de l'Yvette, de sa source à sa confluence avec l'Orge, offre autant de richesse et de diversité que de défis à relever : réduire les conséquences des inondations, gérer depuis la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées afin non seulement d'assurer et de satisfaire les usages, mais aussi de préserver le paysage et la diversité de ce territoire de l'Yvette qui font notre fierté.

Voilà les enjeux que nous devons toujours appréhender collectivement depuis plusieurs années et que je m'efforce de porter en tant que président sur cette mandature.

**La gestion unique, cohérente et intégrée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant est une chance pour nos territoires et une force pour les orientations politiques à prendre.**

C'est grâce à des plans d'action ambitieux, transversaux et adaptés aux enjeux et réalités du territoire que le syndicat peut atteindre ses objectifs en matière de gestion des milieux aquatiques.

Ainsi, le SIAHVY peut répondre, grâce à sa feuille de route exigeante, aux besoins de nos parties prenantes (intercommunalités, communes, citoyens, etc.), initier des interventions (études, travaux) tout en s'appuyant sur nos partenaires institutionnels (Département, Agence de l'Eau) qui reconnaissent le travail et les actions conduites sur le bassin versant. Qu'ils soient remerciés pour leur accompagnement.

Les chantiers et l'ensemble des projets ont été poursuivis, une continuité que nous devons à l'engagement de toute l'équipe du Syndicat pour gérer, améliorer, préserver et restaurer les milieux aquatiques, et augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel de cours d'eau. Le tout dans un contexte de changement climatique qui montre ses effets un peu plus chaque jour.

En matière d'assainissement, et malgré un contexte économique très compliqué, la mise en œuvre des chantiers a abouti après plusieurs mois de préparation, tant sur les réseaux intercommunaux que sur l'ensemble des communes nous ayant transféré leur patrimoine. Les travaux de réhabilitation et de renouvellement des réseaux ont été mis en œuvre à Dampierre, Senlisse, le Mesnil-Saint-Denis.

Par ailleurs, le marché a été attribué pour le projet de restructuration de la station d'épuration du Mesnil/la Verrière. Les travaux pourront démarrer dans les prochains mois.

2022, c'est aussi une page qui se tourne dans la mesure où notre contrat de délégation avec SUEZ prend fin. SUEZ qui continuera à s'impliquer pour assurer des missions de services publics pour le compte du SIAHVY. En effet, la commission Sapin, et l'Assemblée Générale du syndicat ont adopté à l'unanimité le renouvellement de son contrat, après une importante et longue consultation dans le cadre des procédures des marchés publics.

À l'heure de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et du changement climatique, nos actions doivent d'une part, s'accélérer et d'autre part, être complémentaires et raisonnées afin de promouvoir une gestion durable sur le long terme. Nos actions s'inscrivent et s'inscriront dans cette réalité.

Je vous invite à découvrir dans le présent rapport d'activité les différents projets portés par le SIAHVY en 2022 et à consulter tout au long de l'année l'actualité du Syndicat sur son site internet [www.siahvy.fr](http://www.siahvy.fr).

**Malgré un cadre réglementaire parfois compliqué, et un contexte financier toujours plus contraint, le SIAHVY, avec l'appui constant et indispensable de nos divers partenaires techniques et financiers, a su poursuivre ses différentes actions.**



**6 personnes constituent le service comptabilité : un responsable, ainsi que 5 agents ayant pour mission la gestion des budgets du Syndicat.**

### L'engagement comptable dépense

L'article 51 de la Loi du 6 février 1992, codifiée en termes identiques aux articles L.2342-2, L.3341-1 et L.4341-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses à engager.

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.

**Cette comptabilité d'engagement doit permettre à tout moment de connaître :**

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes,
- Les crédits disponibles à l'engagement,
- Les crédits disponibles au mandatement,
- Les dépenses et recettes réalisées.

**en 2022**  
**2 335 mandats**  
**772 titres**

Elle permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser et rend également possible les rattachements de charges et de produits.

D'un point de vue juridique, un engagement est l'acte par lequel le syndicat crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge. Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un bon de commande...

Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre, article et fonction).

### Liquidation et mandatement

Après avoir fait l'objet d'un engagement comptable et juridique, les créances doivent être liquidées puis mandatées après réception de la demande de paiement sur le portail Chorus Pro (conformément au décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique).

### La liquidation

Elle a pour objet de vérifier la réalité de la créance de la collectivité et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

- La constatation du service fait en vérifiant la réalité de la dette auprès du service gestionnaire. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié.
- La liquidation proprement dite qui consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par le service comptabilité et conduit à proposer le « mandat » ou le titre de recette.

### Le mandatement/ordonnancement

C'est la Direction Générale qui est chargée de la validation des propositions des mandats, par le biais du logiciel JVS « module facture ».

Le service comptabilité procède à la vérification de la cohérence et de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.

L'ordonnancement de la dépense se matérialise par un mandat établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense/mandat) Chaque mandat doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée par décret.

Les mandats et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

Le paiement est ensuite effectué par le Trésorier Principal. Le Trésorier effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur
- Disponibilité des crédits
- Imputation comptable
- Validité de la dépense
- Caractère libératoire du règlement.

10 signataires  
85 actions  
55 millions €

7  
actions  
annulées

12  
actions  
réalisées

15  
actions  
reportées

42  
actions  
en cours

Dépenses  
réalisées  
depuis 2020  
15 millions €

## CONTRAT EAU & CLIMAT |

Le contrat Eau & Climat de l'Yvette visant à adapter le territoire au changement climatique, est maintenant mis en place depuis mi 2020 et recense 10 signataires pour 85 actions prévues et un montant prévisionnel de 55M €.

Le contrat met à l'honneur des projets allant de la restauration écologique de cours d'eau à la mise en conformité des réseaux assainissement en passant par la déconnexion d'habitations du réseau d'eau pluviale. Ce programme d'actions mêlant études et travaux a permis l'émergence de nombreux projets ambitieux au cours des 3 dernières années, qui ont fait considérablement évoluer le territoire.

## GESTION DES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE |

L'eau de pluie est une ressource qu'il ne faut aujourd'hui pas négliger, d'autant plus que les enjeux associés à celle-ci sont multiples. Elle est à la fois essentielle et source de risque pour l'Homme, d'autant plus en raison du changement climatique actuel.

Mieux gérer les eaux pluviales, c'est donc préserver la ressource en eau tout en maîtrisant les risques d'inondations et de pollutions des sols, liés au ruissellement. C'est aussi améliorer le cadre et la qualité de vie des Français.

Le SIAHVY s'est engagé depuis 2020 à faire de la préservation des eaux de pluie une priorité par le biais du développement de la gestion à la source.

En 2022, la ville de Palaiseau a désimperméabilisé et végétalisé la cour d'école maternelle Jean Macé, pour un montant de travaux de 200 000 €. Un système de récupération d'eau de pluie de la toiture a également été mis en place afin d'alimenter l'arrosage des plantes.

De nombreux autres projets (désimperméabilisation de cours d'écoles et parking) en préparation depuis 2022 sont sur le point d'émerger au cours de l'année 2023 sur le bassin versant de l'Yvette.



Le projet de désimperméabilisation de la cour d'école Jean MACE à Palaiseau répond à plusieurs enjeux : adaptation au changement climatique, bien-être de l'enfant, confort thermique... Plusieurs espaces, avec des usages différents, sont maintenant matérialisés dans la cour.

## ENJEU 1 : 47 %

Restauration des continuités écologiques et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides

## ENJEU 2 : 1 %

Gestion des eaux pluviales à la source, ruissellement et maîtrise du risque inondation dans le lit majeur

## ENJEU 3 : 52 %

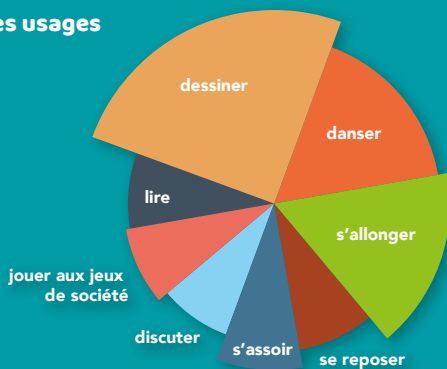
Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maîtrise des rejets dans les cours d'eau

## Les signataires

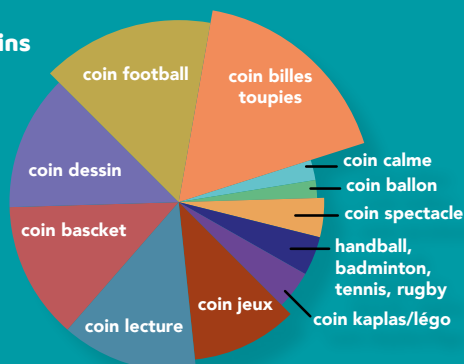
Agence de l'eau Seine-Normandie | Conseil Départemental de l'Essonne | Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) | Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse | CA Paris Saclay | CA Rambouillet Territoires | CA de Saint Quentin-en-Yvelines | CA de Versailles Grand Parc | Syndicat d'Assainissement des Sources de l'Yvette (SIASY) | Commune du Mesnil-Saint-Denis |

D'une manière générale, les projets de désimpermeabilisation de cours d'école nécessitent des phases de concertation avec les élèves, parents, enseignants, équipes d'entretien... afin de proposer des solutions qui satisfont le plus grand nombre.

### Les usages



### Les coins



## PAPI I

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention Orge-Yvette mobilise différents axes de la prévention (connaissance des risques, culture du risque, réduction de la vulnérabilité du bâti...). Les principaux porteurs d'actions sont le SIAHVY, le Syndicat de l'Orge, le PNRHVC et quelques communes. Le PAPI permet de mobiliser des subventions de l'État, du Département de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau.

47 actions  
Montant prévisionnel :  
**2,5 millions €**  
entre 2019  
et 2024

Le « PAPI d'intention » contient des actions concrètes pour définir des aménagements et des actions à mettre en œuvre de 2025 à 2030 en « PAPI travaux ».

### Principales actions réalisées en 2022 :

- Formations des élus du bassin versant Orge-Yvette à la gestion des inondations (38 communes).
- Création de supports de sensibilisation
  - Panneaux pédagogiques accompagnant certains des 40 repères de crues posés en 2023 par les syndicats
  - Vidéos sur la gestion des risques à l'échelle Orge-Yvette
  - Plateforme sur le site internet SAGE PAPI donnant accès à des supports pédagogiques, des documents de structures nationales ou des Syndicats pour le grand public, les élus... (mise en ligne au printemps 2023)
  - Organisation de balade spécifique de sensibilisation des habitants aux inondations (en test sur Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse).
- Définition des seuils d'alerte ruissellement à partir de modélisations d'exercices de crise pilotes avec 8 communes.

### En parallèle, deux études à l'échelle Orge-Yvette sont en cours :

- **Vulnérabilité du bâti en zones inondables** : Elle doit aboutir à hiérarchiser les quartiers sur lesquels engager des diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité.
- **Aléa ruissellement agricole** : Elle doit aboutir à l'élaboration de cartes des zones à risque pour intégration dans les documents d'urbanisme (frein à l'urbanisation ou urbanisation sous conditions à envisager sur ces zones). Des projets d'aménagements de type haies, mares, sens de culture particulier... vont être proposés en concertation avec les agriculteurs sur quelques secteurs les plus inondés par ruissellement agricole.



Formation des élus



Réduction de la vulnérabilité d'habitations

# PRINCIPAUX CHANTIERS 2022



## Réhabilitation du réseau de collecte rue Picardie au Mesnil-Saint-Denis

260 ml de collecteur eaux usées et 6 branchements réhabilités

**682 000 € HT**



## Réhabilitation du réseau de collecte rue de la Brèche à Dampierre-en-Yvelines

640 ml de collecteur eaux usées et 55 branchements réhabilités (395 ml en tranchée ouverte 245 ml en gainage)

**1 223 000 € HT**

## Restauration écologique de l'Yvette / Centre-ville de Saint-Remy-Lès-Chevreuse

210 ml de berges restaurées  
4200 m<sup>3</sup> de zones naturelles d'expansion des crues créées

**1 350 000 € HT**



**Réhabilitation du réseau de transport rue de Janvry à Gometz-la-Ville**

54 ml de collecteur eaux usées et 3 branchements réhabilités

**52 600 € HT**



**Restauration écologique de l'Yvette Moulin de la Bretèche à Champlan**

220 ml de cours d'eau restaurés

2 000 m<sup>2</sup> de zones humides recrées

**800 000 € HT**



**Restauration écologique du Vaularon / Les Grands Près à Gometz-le Châtel**

202 ml de cours d'eau restaurés

900 m<sup>2</sup> de zones humides recrées

330 ml de collecteur EU réhabilités

**1 410 000 € HT**



## TRAVAUX ASSAINISSEMENT

### Dampierre en Yvelines |

Réhabilitation du réseau de  
collecte des eaux usées



Pose de canalisations en  
tranchée ouverte

Rue de la  
Brèche, place de  
Fourcherolles et  
rue des Sables

Le SIAHVVY a mené, entre 2015 et 2017, les inspections télévisées (ITV) des collecteurs implantés rue de la Brèche, place de Fourcherolles et rue de Sables. Ces ITV ont révélé de nombreux désordres structurels sur ces réseaux, comme des effondrements partiels, des décentrages, des fissures longitudinales ouvertes. Ces défauts pouvant entraîner des dysfonctionnements fonctionnels (exfiltration des eaux usées, infiltration des eaux de nappe environnante...), la réhabilitation du réseau était indispensable.

Pose de tuyaux  
de fonte

#### Historique du projet

Le SIAHVVY a lancé, en 2018 et 2021, des études d'avant-travaux : levé topographique, encombrement du sous-sol, enquêtes parcellaires et inspections télévisées (ITV) des branchements.

Compte tenu de l'état du réseau existant et des nombreux concessionnaires sous voirie, deux techniques de réhabilitation ont été employées : le **chemisage continu** et le **remplacement en tranchée ouverte**.

Ainsi, le collecteur en amiante-ciment existant a été déposé et remplacé, sur 395 ml, par une canalisation en fonte de diamètre 200 mm. Sur les autres tronçons (245 ml), le collecteur a été chemisé. Cette technique sans tranchée permet d'assurer l'étanchéité et la structure mécanique de la canalisation principale.

Dans le cadre des travaux, **55 branchements** ont été réhabilités en **remplaçant 265 ml de canalisations en amiante-ciment** par des canalisations en PVC de diamètre 160 mm.

Pendant la durée du chantier, le réseau étant en service, les effluents ont été dérivés par pompage.



Le chemisage structurant est une technique permettant de réhabiliter une canalisation sans réaliser de tranchée. Cette technique consiste à introduire dans la canalisation à réhabiliter une gaine souple qui, après polymérisation, se durcit et se substitue à la canalisation existante. Concrètement, la gaine est tractée à l'intérieur de la canalisation, gonflée puis polymérisée aux UV. Après vérification de l'étanchéité de la gaine, les arrivées des branchements particuliers sont rouvertes à l'aide d'un robot et les découpes au niveau des regards de visite sont réalisées.



**Montant de l'opération :**  
**1 256 452 € HT**  
**Travaux : 1 223 163 € HT**  
**CSPS : 3 471 € HT**  
**CPR : 29 818 € HT**



**Préparation : 2 mois (avril 2022 / mai 2022)**  
**Durée des travaux : 9 mois (juin 2022 / mars 2023)**  
**Linéaire tranchée ouverte : 395 ml**  
**Linéaire gainage : 245 ml**  
**Branchements réhabilités : 55**

# Exploitation |

## Réseaux intercommunaux et communaux

Sur l'ensemble de son territoire, le SIAHVY a délégué l'exploitation de son service public de collecte, transport et épuration sous forme de contrats de délégation de service public. Dans le cadre de ces contrats, des opérations de maintenance ou de géoréférencement des réseaux sont menées chaque année dans le but d'améliorer la gestion patrimoniale des ouvrages.

Deux actions phares menées en 2022 :

### Géoréférencement des regards de visite

En application de la réforme anti-endommagement dont l'objectif est de limiter les risques d'endommagement sur les réseaux, l'ensemble des regards de visite des réseaux d'assainissement a été cartographié avec précision. Réalisé par SUEZ Eau France, le géoréférencement des regards, a consisté à localiser les regards de visite implantés en domaine public comme en domaine privé (et parfois, à mettre à découvert leurs tampons), puis à relever leur positionnement exact (effectué par un géomètre). Les coordonnées ont ensuite été reportées sur les plans afin d'améliorer le positionnement des regards et donc des réseaux sur la cartographie. Des conventions de servitudes seront, par la suite, établies avec les propriétaires concernés si elles venaient à manquer.

### Renouvellement des diffuseurs de la station d'épuration de Dampierre-en-Yvelines

La station d'épuration de Dampierre-en-Yvelines traite les eaux usées des habitants de cette commune, de Senlis et d'une partie de Saint-Forget. La filière de traitement des eaux usées est composée de deux réacteurs SBR (Sequencing Batch Reactor) fonctionnant en parallèle, chacun équipé d'une rampe de diffuseurs fines bulles. Ces derniers améliorent la digestion des matières organiques par les bactéries.



Renouvellement des diffuseurs

Bassin vidangé pour renouveler la rampe de diffuseurs

Mi-décembre, les diffuseurs d'un des deux réacteurs ont été renouvelés. Cette opération, autorisée par les services de l'État, a nécessité la vidange complète de l'ouvrage et limité momentanément la capacité de traitement de la station.

## Rue de Janvry commune de Gometz-la-Ville

# Travaux d'urgence |

## Réseau de collecte des eaux usées

En février 2022, rue de Janvry à Gometz-la-Ville, des travaux en urgence sur le collecteur des eaux usées existant ont été réalisés à la suite d'un effondrement partiel de la voirie. En effet, l'inspection télévisée, réalisée par le délégataire du SIAHVY (SUEZ), a permis de découvrir que le collecteur d'assainissement des eaux usées s'était effondré.

Les travaux ont consisté au remplacement du tuyau existant en amiante-ciment sur une longueur de 54 ml. Un nouveau réseau, en fonte ductile de diamètre 200 mm, a été posé et 3 branchements ont été réhabilités avec des tuyaux en PVC de diamètre 160 mm (17 ml). Les différentes étapes du chantier ont été de repérer les réseaux concessionnaires, puis de terrasser sur 1,80 m de profondeur pour remplacer les canalisations, de remblayer et enfin de réaliser les réfections de voirie.

Les travaux, d'une durée de deux semaines ont été réalisés en rue barrée, ce qui a engendré une déviation de circulation particulièrement contraignante pour les usagers.

À la suite de cet effondrement du réseau, une ITV a été réalisée sur la totalité des collecteurs des eaux usées et des eaux pluviales implantés rue de Janvry, en novembre 2022. Elle a permis de constater des défauts sur les deux collecteurs et de programmer des travaux à réaliser en 2024.



Montant des travaux :  
52 600 € HT



Durée des travaux :

15 jours

(3 février 2022 – 18 février 2022)

Linéaire tranchée ouverte : 54 ml

Branchements réhabilités : 3

## TRAVAUX ASSAINISSEMENT

### Le Mesnil-Saint-Denis |

Réhabilitation des réseaux  
d'eaux usées



Lit de pose,  
canalisation et géotextile.

### Avenue de Picardie et rue Léon Bobin

#### Avenue de Picardie

Les inspections télévisuelles, réalisées sur le collecteur avenue de Picardie en 2016, ont montré que le réseau présentait de nombreux désordres structurels comme des effondrements partiels, des décentrages, des fissures longitudinales ouvertes. Ces défauts pouvaient entraîner des dysfonctionnements fonctionnels, notamment une exfiltration des eaux usées. Une infiltration d'eau en provenance des sols environnants a également été mise en évidence.

Ces premiers constats, complétés par le résultat d'autres études préalables (topographie, encombrement du sous-sol, caractérisations des enrobés et de la canalisation...), ont permis de définir le projet de réhabilitation du réseau. Sur un linéaire de 260 mètres, le collecteur existant en amiante-ciment a été entièrement remplacé par des canalisations en fonte de diamètre 200 mm, posées entre 3,40 m et 4,15 m de profondeur, et repositionnées sous la voirie pour en faciliter l'exploitation. Six branchements raccordés au réseau ont également été remplacés à neuf par des canalisations en PVC de diamètre 160 mm.



Terrassement en cours.

#### Rue Léon Bobin

**Cette réhabilitation a nécessité la mise en œuvre de deux techniques différentes : le chemisage continu polymérisé en place et le remplacement en tranchée ouverte.**

Le collecteur a été remplacé à neuf sur deux tronçons consécutifs (45 ml) avec des canalisations en fonte de diamètre 300 mm. À cet endroit, le fil d'eau du réseau se trouvait à 1,70 mètre environ. Sur 16 autres tronçons (485 ml), le collecteur a été chemisé. Pendant la durée du chantier, le réseau étant en service, il a été nécessaire de dériver les effluents par pompage.

Les travaux ont également permis de remplacer les 35 branchements raccordés sur le collecteur.

Certaines parties des branchements étaient constituées d'amiante-ciment. L'intervention d'un prestataire spécialisé dans la dépose de ce type de matériau a été nécessaire, ainsi que la mise en place d'un plan de retrait amiante.

**Montant de l'opération : 690 648,19 € HT**  
**Travaux : 682 048,28 € HT**  
**CSPS : 2 890,50 € HT**  
**CPR : 5 709,41 € HT**

**Préparation : juillet – octobre 2022**  
**Date de travaux : novembre 2022 – mars 2023**  
**Linéaire tranchée ouverte : 260 ml**  
**Branchements des eaux usées réhabilités : 6**

**Montant de l'opération : 428 650,13 € HT**  
**Travaux : 408 044,08 € HT**  
**CSPS : 2 737,50 € HT**  
**CPR : 17 868,55 € HT**

## Chemin de Rodon au Mesnil-Saint-Denis

Ce projet d'amélioration du fonctionnement hydraulique concerne le collecteur d'assainissement des eaux usées implanté Chemin de Rodon, le long du cours d'eau, et dans l'enceinte de la station de traitement des eaux usées de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis.

Le positionnement de ce réseau, dans les berges du Rhodon, rend son exploitation, sa surveillance et son entretien particulièrement complexe en raison des difficultés d'accès au site. De plus, un nouvel effondrement partiel en 2021, un premier étant intervenu en 2018, a confirmé l'état dégradé du collecteur. Dans l'enceinte de la station de traitement des eaux usées, le collecteur a été créé en même temps que le réseau situé le long du Rhodon, ce qui a conduit le SIAHVY à envisager une réhabilitation globale de cette canalisation de plusieurs centaines de mètres.

Pour concevoir ce projet, le SIAHVY a fait le choix de se faire accompagner par un Maître d'Œuvre, dont le rôle est de définir le projet de travaux et de mener les études préalables nécessaires. Le bureau d'études aura également en charge le suivi de la bonne exécution des travaux jusqu'à leur réception. La mission de maîtrise d'œuvre a débuté en septembre 2022.

Supports en plastique (génie épuratoire)



## Le Mesnil-Saint-Denis I

Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées

**2022 : une étape supplémentaire vers sa réalisation.**

**La station de traitement des eaux usées de La Verrière / Le Mesnil-Saint-Denis, implantée sur le territoire du Mesnil-Saint-Denis, ne répond plus aux enjeux qui pèsent sur son bassin de collecte et son milieu récepteur, le cours d'eau du Rhodon.**

Au regard de ces éléments et des résultats des différentes investigations menées depuis 2017, année de la prise de gestion de son exploitation par le SIAHVY, les élus du Syndicat ont approuvé, fin 2019, le principe de la construction d'une nouvelle unité de traitement.

Pour mener ce projet, le SIAHVY s'est attaché les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2020. L'une de ses premières missions a été d'établir les pièces de la consultation des entreprises.

Un marché public global de performance pour la conception, construction, exploitation et maintenance de la nouvelle station de traitement des eaux usées a été lancé fin 2021, avec une phase de sélection des candidatures. L'année 2022 a été consacrée à une phase, beaucoup plus longue en durée, de sélection des offres, au cours de laquelle les candidats ont présenté leurs projets lors d'auditions puis devant un jury. Le marché a finalement été attribué au groupement dont le mandataire est la société OTV, en commission d'appel d'offres en octobre 2022 et la demande d'aide associée a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie fin 2022.

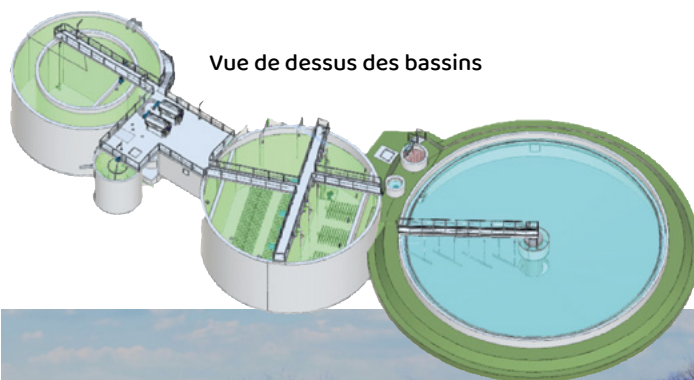
Gaine en place dans un regard.



Tranchée ouverte.



Vue de dessus des bassins



Vue de face du futur bâtiment d'exploitation et d'accueil

**Préparation : mai - juin 2021**  
**Date de travaux : juin 2021 - août 2022**  
**Linéaire tranchée ouverte : 45 ml**  
**Linéaire gainage : 485 ml**  
**Branchements des eaux usées réhabilités : 35**



Pose d'un poste de refoulement privatif

## Effluents domestiques

Une convention de mandat pour faciliter la mise en conformité des branchements privatifs d'assainissement

**Pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau d'ici 2027, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) met l'accent sur les actions de réduction à la source des pollutions des milieux récepteurs, et notamment sur les opérations de mise en conformité des installations privatifs d'assainissement.**

Le SIAHVY, par le biais d'une convention de mandat signée avec l'AESN, a mis en place une procédure pour la mise en conformité des branchements privatifs d'assainissement. Le SIAHVY assure la gestion administrative des dossiers, leur suivi technique, comprenant notamment la vérification des travaux réalisés, et le versement des subventions délivrées par l'AESN aux propriétaires (dont le montant peut aller jusqu'à 4 200 € par mise en conformité).

La première mise en conformité effectuée dans le cadre de ce mandat a eu lieu début décembre 2022, rue des Templiers à Boullay-les-Troux. Les travaux ont consisté à supprimer une inversion de branchement des eaux usées et des eaux pluviales, qui occasionnait une pollution du milieu naturel récepteur.



Pose d'ouvrages d'assainissement en domaine privé

## Effluents non domestiques

Mise en conformité des installations privatifs d'assainissement du Domaine de la Geneste à Châteaufort

**Les installations privatifs d'assainissement du Domaine de la Geneste ont fait l'objet d'un diagnostic en 2019 dans le cadre d'une campagne de contrôles concernant l'ensemble des centres équestres implantés sur le territoire du SIAHVY.**

Le site possède des gîtes pour l'accueil des touristes et en particulier, une écurie.

De nombreuses non-conformités ont été mises en évidence lors du diagnostic : absence d'ouvrage de décantation des eaux de rinçage des chevaux, méconnaissance de la filière d'évacuation du fumier et installations d'assainissement non collectif incomplètes voire inexistantes ; ces anomalies provoquant une pollution des eaux du cours d'eau de la Mérantaise situé à proximité immédiate.

La propriétaire du Domaine de la Geneste, consciente de cette situation a engagé début 2022, une démarche pour la mise en conformité de ses installations d'assainissement. S'agissant d'un acteur économique, elle a alors sollicité l'accompagnement de la cellule Animation Industriels et par ce biais, a ainsi pu bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 60% d'un montant de travaux de près de 190 000 € TTC.



Travaux en cours - tranchée ouverte

Les travaux ont pris fin en septembre.

Le Domaine de la Geneste est aujourd'hui raccordé au réseau public de collecte des eaux usées et les installations privatifs d'assainissement sont devenues conformes.

**On constate aujourd'hui une amélioration visible de l'état du cours d'eau.**



Rives de la Mérantaise 6 mois après les travaux

**Sur l'année 2022, le SIAHVY a accompagné des établissements économiques pour un montant de demande d'aides de 1 988 534 € TTC**



## Travaux Réseau de transport

- Prestation de maîtrise d'œuvre - Dévoisement du réseau intercommunal d'assainissement des eaux usées au droit du barrage du bassin de Coupières (démarrage)
- Prestation de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation de l'antenne intercommunale du Vaularon - entre la rue de la Vierge et la rue Édouard Herriot à Bures-sur-Yvette (démarrage)
- Achèvement des travaux de réhabilitation de l'antenne intercommunale du Vaularon (boulevard des Oiseaux, avenue du Centre et boulevard Pasteur à Bures-sur-Yvette)

## Stations d'épuration

- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un MGP relatif à la construction de la nouvelle station d'épuration de La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis (phase offre de la consultation)
- Travaux de mise en conformité des dispositifs de comptage - Station de traitement des eaux usées de Cernay-la-Ville
- Travaux de modification des zones de dépotages - Stations de traitement des eaux usées de Cernay-la-Ville et Dampierre-en-Yvelines
- Gestion alternative des boues Covid issues de l'actuelle station d'épuration de La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis (poursuite)
- Diagnostic permanent du système d'assainissement de La Verrière et du Mesnil-Saint-Denis (3<sup>ème</sup> itération)

## Animation « Industriels »

- Étude de la régularisation des rejets - Zone d'activités des Glaises et parc Gutenberg à Palaiseau (poursuite)
- Étude de la régularisation des rejets - Territoire de la commune du Mesnil-Saint-Denis (poursuite)

## Suivi de l'exploitation des ouvrages d'assainissement (DSP et contrat)

- Réseau de transport intercommunal des eaux usées
- Réseaux de collecte communaux des eaux usées (Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville, Le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlis)
- Stations d'épuration locales (Boullay-lès-Troux, Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Gometz-la-Ville, Le Mesnil-Saint-Denis)
- SPANC (Service Public d'assainissement Non Collectif) 2022 : suivi de l'exploitation des ouvrages d'assainissement (DSP et contrat) - Contrôles des installations d'assainissement non collectif

## Schémas directeurs d'assainissement

- Révision du schéma directeur d'assainissement de la commune de Dampierre-en-Yvelines (poursuite)
- Révision du schéma directeur d'assainissement de la commune de Cernay-la-Ville (démarrage)
- Révision du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Forget (démarrage)
- Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Choisel (démarrage)
- Réalisation du schéma directeur d'assainissement du réseau de transport - bassin de collecte Seine Valenton (démarrage)

## Études Réseaux de collecte

- Études d'avant-travaux - Chemin de Damiette et rue de la Gruerie à Gometz-la-Ville
- Études d'avant-travaux - Le long du ruisseau de la Brosse à Gometz-la-Ville
- Études d'avant-travaux - Avenue et Place Henri IV au Mesnil-Saint-Denis

## Études Réseau de transport

- Études d'avant-travaux complémentaires - antennes intercommunales dites du « chemin du Bois des Rames » et de « la rue de Versailles » à Orsay

## Travaux Branchements privés

- Achèvement des travaux de création des branchements privés au réseau d'assainissement des eaux usées des avenues d'Assas et Lazare Hoche, et chemin de la Butte aux Buis à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

## Travaux Réseaux de collecte

- Prestation de maîtrise d'œuvre - Amélioration du fonctionnement hydraulique du collecteur d'eaux usées longeant le cours d'eau du Rhodon au Mesnil-Saint-Denis (démarrage)
- Conception des travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées - Allée du Coteau à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Conception des travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées - Hameau de Garnes à Senlis - Tranche technique 2
- Exécution des travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue de la Poste à Cernay-la-Ville
- Exécution des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue de la Brèche, place de Fourcherolles et rue des Sables à Dampierre-en-Yvelines
- Exécution des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées (travaux d'urgence) - Rue de Janvry à Gometz-la-Ville
- Exécution des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées - Avenue de Picardie au Mesnil-Saint-Denis
- Exécution des travaux de création du réseau d'assainissement des eaux usées - Hameau de Garnes à Senlis - Tranche technique 1
- Achèvement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue de l'ingénieur Jean Bertin et chemin rural latéral à Gometz-la-Ville
- Achèvement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées - Rue Léon Bobin au Mesnil-Saint-Denis

## Champlan I

Restauration écologique de l'Yvette  
au Moulin de la Bretèche



Sur le site du Moulin de la Bretèche à Champlan, l'Yvette gardait les vestiges des activités de meunerie puis de papeterie définitivement à l'arrêt depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Historiquement, la création du Moulin a nécessité d'important travaux de dévoiement et de canalisation de la rivière pour l'utilisation de l'eau comme source d'énergie.

Malgré l'arrêt de l'activité et la condamnation du bras d'alimentation et de la roue, l'Yvette était restée perchée par rapport au fond de vallée. Une vanne et un déversoir créaient une rupture à la continuité piscicole et sédimentaire avec une chute d'eau de plus de 2m (vanne fermée).

Par la présence de cet obstacle, l'Yvette en amont présentait également un faciès d'eau lente et un envasement important provoquant la fermeture des habitats favorables à la faune aquatique.

Les berges artificielles et verticales faisaient également rupture à la continuité latérale, en empêchant la flore et la faune de s'y installer et à la rivière de déborder dans son lit majeur. La zone humide identifiée sur le site se trouvait également déconnectée du cours d'eau.

De plus, près de 300 m de berges étaient contaminées par la Renouée du Japon, espèce exotique envahissante dont les rhizomes (tiges souterraines) déstabilisent les berges et dont les foyers denses font chuter la biodiversité.

**Préparation : février – mars 2022**

**Durée des travaux :**

11 mois (août 2022 – juin 2023)

**1** ouvrage hydraulique contourné

**1 946 m<sup>2</sup>** de zone humide créés

**1 400 m<sup>2</sup>** de Renouée du Japon traités

**Montant des travaux : 800 000 € HT**

**Subventions Agence de**

**l'Eau Seine-Normandie : 90%**



Le site avant  
les travaux

## Une directive européenne à respecter

Afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique et chimique de la directive-cadre européenne sur l'eau et notamment l'atteinte d'un bon état écologique d'ici à 2027, la restauration des continuités écologiques, qu'elles soient latérales ou longitudinales, est primordiale.

Les travaux commencés en août 2022, ont permis de redonner à l'Yvette un aspect naturel par la création d'un nouveau lit sur 195 mètres linéaires.

L'ancien lit a été comblé sur sa partie amont. L'aval de l'ouvrage a été converti en mare dont le trop-plein a été dirigé dans une noue récupérant les eaux pluviales du Moulin. Au niveau du raccordement de l'ancien et du nouveau lit, une frayère a été réalisée permettant aux poissons de trouver une zone de reproduction et de développement des alevins.

L'élimination de la Renouée, la création de berges en pente douce, la restauration d'une zone d'expansion des crues, la reconnexion et l'agrandissement de la zone humide précédemment identifiée sur le site font le succès de ce projet de restauration.

Associé à un plan de gestion raisonné, le projet permet le retour d'une biodiversité riche.

## Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus globale :

En 2023, le SIAHVY lance une maîtrise d'œuvre sur l'Yvette à l'aval immédiat de ce projet et incluant la Morte-Eau, qui longe le bassin de Saulx-les-Chartreux par le Nord. L'objectif poursuivi est la lutte contre les inondations et la réhabilitation des zones humides et zones naturelles d'expansion des crues sur un linéaire d'environ 2,4km.

- Traitement de la Renouée du Japon
- remise en point bas du lit et contournement d'un ouvrage pour la libre circulation des poissons et des sédiments
- reméandrage et mise en place d'une recharge alluviale et de seuils de fond de lit permettant la stabilisation du lit et du tracé
- retalutage des berges en pente douce et revégétalisation
- reconnexion à la zone humide existante et agrandissement

## Faits marquants

- Abattage réalisé en interne en mars 2022 avant la période de nidification des oiseaux
- remise en eau du nouveau bras le 18 octobre 2022



La végétalisation, dernière étape du chantier

## Gometz-le-Châtel | Restauration écologique Bassin des Grands Prés



### Historique

La qualité hydromorphologique du Vaularon était fortement dégradée : tracé rectiligne et contraint par des digues, zones humides remblayées... Ces aménagements favorisaient l'incision du cours d'eau et entraînaient des risques d'effondrement de berge. La dégradation de la qualité du Vaularon était accentuée par son busage qui favorisait la formation d'embâcle.

Pour finir, la présence de collecteurs d'eaux usées non étanches de part et d'autre du cours d'eau drainaient les nappes et contraignaient les berges.



Le lavoir  
avant



Le lavoir après

Les travaux de restauration écologique en amont du bassin des Grands Prés ont commencé en 2022.

### Ces travaux viennent concrétiser des actions menées dès 2015 :

- Étude de faisabilité de 2015 à 2016,
- 2 missions de maîtrise d'œuvre ont été nécessaires avant l'obtention de l'arrêté préfectoral n°2022-DDT.SE.298 le 2 août 2022 validant le projet final,
- 5 parcelles ont été acquises par le SIAHVY,
- 1 convention a été réalisée sur une parcelle privée avant rétrocession au SIAHVY.



Avant le débusage



Après le débusage

## Les travaux réalisés :

- Réouverture des sources situées à proximité du lavoir
- Suppression de 2 passages busés et leur remplacement par des platelages bois servant de pontons d'accès
- Reprise des rejets EP et leur redirection dans les zones humides
- Création d'un cheminement piéton pérenne sur les zones humides
- Reméandrage du Vaularon dans un espace de 5000 m<sup>2</sup> permettant l'expansion des crues
- Dévoiement d'un réseau de collecte EU communal dans le talus rive gauche du reméandrage et son raccordement au collecteur EU intercommunal
- Dévoiement du collecteur intercommunal EU
- Mise en place d'une aire de pique-nique hors zone humide
- Rétablissement de la continuité écologique au niveau du bassin des Grands Près (débusage et aménagement d'une réalisation d'une rugosité en fond de lit)
- Mise en place d'une passerelle piétonne pour la continuité au niveau de l'ouvrage
- Traitement de foyers de Renouée aux abords de l'ouvrage



Vaularon avant



Vaularon après



Aire de jeux avant



Aire de jeux après



Création de **900 m<sup>2</sup>** de zones humides  
 Amélioration de la fonctionnalité de la Zone Humide existante en supprimant **2 300 m<sup>3</sup>** de remblai (**1,563 ha**)  
 Restauration de **450 ml** de cours d'eau  
 Débusage des sources  
 Dévoiement du réseau de transport des eaux usées sur **114 ml** et du réseau de collecte sur **180 ml**  
 Ouvrage rendu « **franchissable** »



Travaux : **1 228 996,04 €HT**  
 MOE : **121 565,35 €HT**  
 FIN DES TRAVAUX :  
**juillet 2023**

# L'équipe d'entretien des rivières du SIAHVVY |



**Une alliée au  
quotidien pour  
la préservation  
des milieux naturels  
et la prévention des  
inondations**

Composée d'un responsable, de trois agents et d'un apprenti, elle a pour objectif de renforcer l'entretien et la restauration de l'Yvette et de ses affluents et de participer à la prévention contre les inondations.

Ruisseau Blanc  
avant traitement

Réouverture du  
ruisseau Blanc à  
La-Ville-du-Bois



## Les compétences et les domaines d'intervention de l'équipe rivière

- L'entretien des boisements de berges et le démantèlement d'embâcles
- L'entretien et la restauration de zones humides
- La surveillance et l'entretien des ouvrages de protection contre les crues
- La prévention des pollutions

Même si certaines prestations de fauche ou d'abattage sont toujours confiées à des prestataires extérieurs, l'équipe d'entretien des rivières du SIAHVVY réalise de plus en plus de travaux en régie : réactivité et qualité sont alors au rendez-vous.

Réouverture de cours d'eau



Illustration  
de différents  
chantiers  
réalisés par les  
gardes rivières

**1400 ml**  
de cours d'eau  
réouverts (Ruisseau  
Blanc, Rû d'Aunettes,  
Frileuse, Rouillon...)



**4600 ml**  
de cours d'eau  
nettoyés

**40 arbres**  
dépérissants  
abattus (frênes  
chalarosés, suie  
de l'érable...)

**7100ml**  
de berges  
fauchées

## Bilan de l'année 2022

Ainsi, en 2022, les agents de la cellule entretien des cours d'eau ont été fortement sollicités. Les missions ont été diverses et variées au fil des saisons. Aux missions obligatoires d'inspections d'ouvrages bi-hebdomadaires, se sont ajoutés les travaux de fauchage, abattage, réouvertures de cours d'eau et zones humides ainsi que du nettoyage de lit mineur et lit majeur.

## Le service d'astreinte

Aux missions courantes des gardes rivières s'ajoute les interventions d'urgence 24h/24 et 7j/7 (crue et pollutions). En 2022, les agents sont intervenus sur 14 pollutions de type hydrocarbures et/ou eaux usées. Leur rôle consiste à confiner la pollution par la pose et le remplacement de barrages flottants ainsi qu'à l'aide de produits absorbants, et à coordonner les différents personnels engagés (pompier, police, astreintes communes).



Rû d'Aunettes à Ballainvilliers

### Réouverture de zone humide



Terrain Marguerite à St-Rémy-lès-Chevreuse

# Bilan Milieu Naturel 2022

## Étude de faisabilité

- Réalisation de prestations préalables au lancement d'une étude de faisabilité pour la restauration écologique du ru du Bief. (poursuite)
- Restauration de la continuité écologique et lutte contre les inondations :
  - Bassin versant du Vaugondran – communes de Gif-sur-Yvette et de Gometz-la-Ville (poursuite)
  - Yvette - rue Pécard à Gif-sur-Yvette jusqu'à la rue de la découverte à Bures sur Yvette (démarrage)
  - Yvette – Rue des écoles jusqu'à l'Avenue du Général Leclerc à Longjumeau (poursuite)
- Sécurisation des ouvrages :
  - Étude de danger et classement du barrage de Bures-sur-Yvette (poursuite)
  - Diagnostic géotechnique du bassin de la Mérantaise (démarrage)

## Maîtrise d'œuvre - conception

- Restauration de la continuité écologique et lutte contre les inondations :
  - Yvette – Secteur de petit-Vaux - Épinay-sur-Orge et Savigny-sur-Orge (poursuite)
  - Yvette – Plaine de Coubertin et centre-ville - Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (poursuite)
  - Yvette - Coupières à Gif-sur-Yvette (poursuite)
  - Boele au niveau du Haras – Villebon-sur-Yvette (démarrage)

## Maîtrise d'œuvre - Dossiers règlementaires et consultation des entreprises

- Restauration de la continuité écologique et lutte contre les inondations :
  - Bassin versant de la Cressonnière – Saulx-les-Chartreux (poursuite)
  - Bassin versant de l'Angoulême – Barattage à Gometz-le-Châtel et Bures-sur-Yvette
  - Confluence du Rouillon et du Ruisseau Blanc – Commune de la Ville-du-Bois

## Travaux

- Restauration de la continuité écologique et lutte contre les inondations :
  - Yvette au moulin de la Bretèche – Champlan (démarrage)
  - Vaularon – bassin des Grands Prés à Gometz-le-Châtel (démarrage)
  - Yvette – Cœur de Ville à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (démarrage)
- Travaux de restauration et de confortement de la Berge de l'Yvette – Chevreuse
- Sécurisation des ouvrages :
  - Aménagement d'un déversoir secondaire de sécurité sur le barrage de Saulx-les-Chartreux
  - Confortement de l'ouvrage de sortie du bassin d'Armand à Gometz-le-Châtel



### Secrétariat général

BUREAU : **38** délibérations

AG : **65** délibérations

Total : **103** délibérations



### Service Juridique et marchés publics

**31** marchés notifiés

**12** conventions signées

**1073** autorisations d'urbanisme instruites



### Service finances et compta

	M14 principal	M14 rivière	M49	Total
Mandats émis	833	818	684	2335
Titres émis	53	119	600	772

	Titres	Montant total
PFCA	58	56 511,69

	M14 rivière	M49	Total
Dossier de subvention	28	29	57



### Communication et pédagogie

**1280** abonnés Facebook

**266** abonnés LinkedIn (nouveau 2022)

**68** abonnés Instagram (nouveau 2022)

**180** abonnés Twitter

**11** manifestations extérieures

**58** classes d'eau (environ 1700 élèves)

Finalisation du site internet (refonte globale)

### Temps de travail des agents permanents

- Tous les agents du SIAHVY occupent des postes à temps complet à raison de **35 heures/semaine soit 1820 heures/an** inclus congés annuels, jours fériés, etc. conformément aux textes en vigueur
- **8** agents bénéficient de temps partiels
- **3** agents temps partiels de droit à 80%
- **5** agents temps partiels sur autorisation : **2** agents à 90% et **3** agents à 80%

### Absentéisme

- **197 jours** d'arrêts maladie ordinaire (166 jours en 2021)
- **25 jours** de congés paternité
- **1** congés maternité
- **46 jours** de congés de présence parentale

### Formations

- **42** demandes de formations
- **60,5 jours** de formations réalisées
- **10 jours** de formations d'intégration
- **3** agents ont réussi les tests pour la préparation au concours d'ingénieur territorial. Formation dispensée en 2023
- Coût des formations : **9 803 €**

### Œuvres Sociales

- Participation aux mutuelles : 20 €/agent adhérent à la complémentaire (**participation SIAHVY : 3 560 €**)
- Participation à la prévoyance : 5 €/agent adhérent à la prévoyance (**participation totale pour 2022 : 360 €**)
- **Participation CNAS : 8 194 €**  
27 agents ont demandé des prestations (127 prestations au total)
- Cartes cadeaux (Naissance, départs...) : **500 €**
- Médaille d'honneur régionale, départementale ou communale (2 agents) : **1 400 €**
- 7 431 chèques déjeuners distribués : **Participation SIAHVY = 37 150 €** (5 €/chèque)

### Infos diverses

- Les collectivités territoriales rencontrent beaucoup de difficultés pour pourvoir les postes vacants. Le SIAHVY n'est pas épargné
- Au 01/07/2022 : Augmentation du point de l'indice de **3,5%**. La précédente augmentation avait eu lieu en 2017
- Mise en place de la dématérialisation des congés



## Des effectifs en hausse

Au 31 décembre 2022, le SIAHVY compte 38 agents. Au cours de cette année 2022, la collectivité a accueilli 5 nouveaux agents (remplacement d'agents partis en 2021 et en 2022 + création de poste)

- 3 agents titulaires
- 2 agents contractuels
- 2 agents sont partis :
  - 1 agent par voie de mutation
  - 1 agent a fait valoir ses droits à la retraite

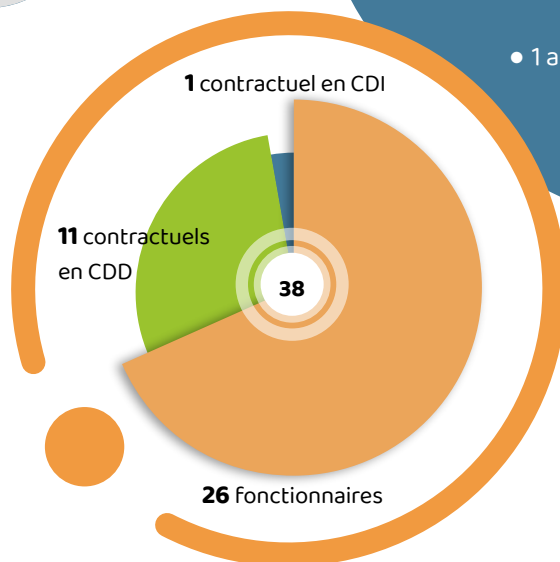
**Le premier CDI a été signé.**

## Agents employés par la collectivité

**38 Agents**

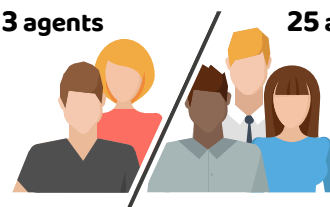


**18 femmes**    **20 hommes**

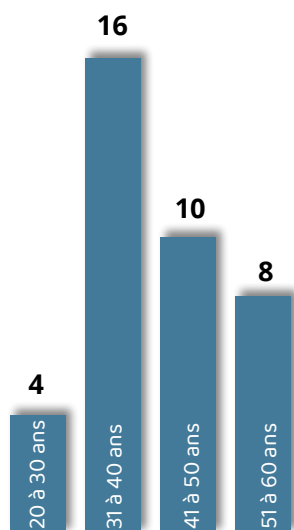


**Filière administrative**  
**13 agents**

**Filière technique**  
**25 agents**



## Pyramide des âges



## Caractéristiques des agents permanents

Filières	Fonctionnaires		Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)		Total en Nombre	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Administrative	42%	37%	22%	33%	12	13
Technique	58%	63%	78%	67%	24	25
Total	100%	100%	100%	100%	36	38

## Répartition des agents par catégorie

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	
	2021	2022
Catégorie A	14	15
Catégorie B	11	13
Catégorie C	11	10

## Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents	
	2021	2022
Adjoints Administratifs	14	15
Rédacteurs	14	15
Attachés territoriaux	6	5
Adjoints Techniques	8	5
Agents de Maîtrise	8	8
Techniciens Territoriaux	17	18
Ingénieurs	30	31
Ingénieurs en Chef	3	3

## Répartition par genre et par statut



**4** contractuels en CDD  
**14** titulaires



**7** contractuels en CDD  
**12** titulaires  
**1** contractuel en CDI

Spectacle de  
clôture de la  
journée porte  
ouverte

Que ce soit au sein du SIAHVY ou en extérieur, les animations organisées par le Syndicat rencontrent toujours un vif succès.

Retour en images sur une année bien fournie en évènements très divers.



- 3 Forums des métiers de Chilly-Mazarin, d'Orsay et de Chevreuse
- Une Soirée Plan Climat à Villebon-sur-Yvette
- EVEC sur Longjumeau (bassin de Balizy)
- Des ballades urbaines avec la Croix Rouge (prévention inondation)
- Visite d'une délégation européenne sur le chantier de l'université d'Orsay, en partenariat avec l'AESN et l'OFB le vendredi 10 Juin
- Inauguration du Rucher au bassin de Bures-sur-Yvette
- Inauguration du bassin de Villejust
- Fête de la ville de Longjumeau
- Stand Biodiversité à Magny-Les-Hameaux
- Les Rando'durables en partenariat avec les villes des Ulis et Champlan



### Mais aussi ...

**58 classes d'eau, dont une réalisée pour les enfants des agents du SIAHVY**

- Un partenariat réalisé avec les centres de loisirs de Gif-sur-Yvette et des Molières, avec des interventions récurrentes
- Des visites de la STEP de Gometz-la-Ville avec des CM2 de Villejust et Chilly-Mazarin
- Des retours toujours positifs de la part des enseignants et des enfants





### La Journée technique 2022

Le 23 juin à la salle des 2 Lacs à Villejust, visites techniques sur le Moulin de la Bretèche à Champlan pour le projet de renaturation de l'Yvette, et sur le chantier des bassins de Villejust avec la réouverture du Rouillon et la création du déversoir.



### La Journée du Patrimoine 2022

Le grand rendez-vous de l'année est bien sûr la Journée du Patrimoine au moulin du SIAHVVY à Saulx-les-Chartreux. Une journée conviviale où les portes du moulin s'ouvrent pour le bonheur des petits et des grands !

Au programme, ateliers découvertes et créatifs, animations diverses, jeux, et spectacle de la fin de journée présenté par Animak't dans le cadre du festival Les Beaux Jours.

**Une nouveauté 2022 :** proposition de visite de la Salle de télégestion et mise en situation en cas de crue : un beau succès à renouveler qui montre l'intérêt du grand public aux missions concrètes réalisées par le Syndicat (+62 participants).



**Au total, le moulin a accueilli ce jour là près de 750 personnes.**



## Communication

**Le MAG de l'Yvette 2022** distribué à 135 000 ex

**La création et le développement des réseaux sociaux** avec LinkedIn, Instagram, Facebook et Twitter. L'organisation d'un jeu concours Photos sur Instagram

**La mise à jour** des différents supports des classes d'eau

**La création** du nouveau site internet.

**Le réaménagement de la salle pédagogique** afin d'accueillir dans de meilleures conditions les différentes écoles sur le Moulin

**Un nouveau cadeau** offerts aux scolaires de la vallée : le jeu des 7 familles

Comptes administratifs |

2022

**BUDGET PRINCIPAL M14**  
Fonctionnement administratif du SIAHVY

Participation du budget M14 Rivière  
635 450,27 €

Participation du budget M49 Assainissement  
1 180 121,92 €

**M14 BUDGET RIVIÈRE**  
Fonctionnement et investissement réalisés dans le cadre de l'activité « Rivière »

**RECETTES**  
FCTVA  
1 260 000 €  
Cotisations GEMAPI  
4 287 206,96 €  
Subventions et cotisations  
3 210 412,34 €

**M 49 BUDGET ASSAINISSEMENT**  
Fonctionnement et investissement réalisés dans le cadre de l'activité « Assainissement »

**RECETTES**  
Subventions  
2 480 182,59 €  
PFAC, FCTVA  
713 181,74 €  
Redevance d'assainissement  
14 624 500 €

Dépenses totales d'équipement :  
21 167 581,39 €

Dépenses totales de fonctionnement : 20 139 091.65 €



**Administration**  
0.31 %



**Rivière**  
48 %



**Assainissement**  
51,69 %

Autres :

1,88%

Charges financières :

0,94%

Charges de personnel :

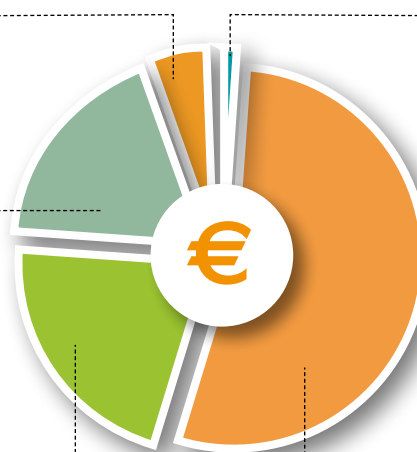
19,38%

Amortissements des immobilisations :

21,52%

Charges générales (y compris entretien de la rivière) :

56,27%



## BUDGET PRINCIPAL M14

Dépenses de fonctionnement : **2 148 822,58 €**  
Recettes de fonctionnement : **2 374 954,51 €**  
**Résultat d'exploitation :** **226 131,93 €**

Dépenses d'investissement : **89 909,89 €**  
Recettes d'investissement : **80 758,87 €**  
**Déficit d'exécution :** **- 9 151,02 €**

Résultat  
de clôture  
**216 980,91 €**

## BUDGET RIVIÈRE M14

Dépenses de fonctionnement : **3 319 433,57 €**  
Recettes de fonctionnement : **5 792 115,20 €**  
**Résultat d'exploitation :** **2 472 681,63 €**

Dépenses d'investissement : **14 220 432,41 €**  
Recettes d'investissement : **11 864 283,52 €**  
**Déficit d'exécution :** **-2 356 148,89 €**

Résultat  
de clôture  
**116 532,74 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Dépenses de fonctionnement : **14 670 835,50 €**  
Recettes de fonctionnement : **25 039 734,88 €**  
**Résultat d'exploitation :** **10 368 899,38 €**

Dépenses d'investissement : **15 213 140,36 €**  
Recettes d'investissement : **13 933 421,35 €**  
**Déficit d'exécution :** **- 1 279 719,01 €**

Résultat  
de clôture  
**9 089 180,37 €**



12, avenue Salvador Allende  
91160 Saulx-les-Chartreux  
Tél. 01 69 31 72 10  
[www.siahvy.org](http://www.siahvy.org)

Directeur de la Publication :  
Michel BARRET - Président

Rédaction :  
les Personnels du SIAHVY

Crédits photos :  
Photothèque du SIAHVY - Alinéa

Conception et réalisation :

Alinéa Larchant 77760

Imprimé avec des encres végétales,  
sur du papier issu de forêts  
durablement gérées

